

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 septembre 2025 sous la présidence de Jean-Yves FOREST, maire.

Présents : Jean-Yves FOREST, Eric CLAVEL, Christine BLOND, Olivier CROUZET, Christophe BRESSON, Didier RICHE, Nathalie FOREST, Laurence BONNIAUD, Elisabeth ABART, Elodie CAPRON, Jean-Marc FONVERNE

Excusés : Chantal PELLETIER (pouvoir à Christine Blond), Sylvie BOUSSARD (pouvoir à Elisabeth Abart), Christelle ROY JAMOT (pouvoir Didier Riche), Christophe RABANY (pouvoir à Jean-Marc Fonverne)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint avec 10 conseillers présents et ouvre la séance en demandant un volontaire pour le secrétariat de séance.

Secrétaire de séance : Olivier Crouzet

Ordre du jour

- **Approbation du PV du 19/06/2025.**
- **Modification de statuts de la CCSN et transfert de la compétence SPANC.**
- **Projet centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune promesse de bail.**
- **Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la conduite d'un programme pluriannuel de travaux de réparation d'ouvrages d'art.**
- **Fond de concours 2026.**
- **Marché schéma directeur d'assainissement.**
- **Dissolution du budget lotissement**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire retire le point photo de l'ODJ car une autre société plus solide a contacté la commune pour la même parcelle, il faut attendre d'avoir plus d'éléments pour avancer.

• APPROBATION DU PV DU 19/06/2025.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le projet de procès-verbal de la séance du 19 juin 2025. Constant l'absence de remarque, il soumet ce procès-verbal au vote.

Le conseil municipal valide ce procès-verbal par 12 POUR et 2 abstentions. Monsieur Fonverne indique qu'il s'abstient car il n'était pas présent au conseil municipal du 19 juin.

• MODIFICATION DE STATUTS DE LA CCSN ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE SPANC.

Monsieur le Maire explique que suite à la loi qui a abrogé le transfert obligatoire de la compétence d'assainissement aux communautés de commune, la CCSN a décidé de prendre néanmoins la compétence facultative en matière d'assainissement non collectif lors de son conseil communautaire

de 16 septembre 2025 pour des communes qui n'ont pas de syndicat intercommunal mettant en place le SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif) : Decize, Devay, Champvert, La Fermeté, Imphy, Saint-Léger-des-Vignes, Thianges et Verneuil. Il y aura un conseil d'exploitation et un directeur dédié à ce service public. Il rappelle que la commune de Lucenay-lès-Aix a, quant à elle, délégué cette compétence au SIVOM.

Monsieur Clavel explique que la loi Notre a été corrigé sur le caractère obligatoire du transfert de cette compétence aux EPCI.

Monsieur Fonverne explique que c'est encore un mauvais coup pour les petites communes.

Monsieur Clavel fait observer que la CCSN reste sur un transferts de compétence à minima.

Monsieur Crouzet demande s'il y aura une cotisation supplémentaire pour les communes qui transferts leur compétence afin qu'elle supporte le surcoût budgétaire pour la CCSN qui va devoir créer un service avec un directeur.

Monsieur le Maire confirme qu'il y aura bien un coût supplémentaire pour les communes qui transfèrent leur compétence à l'image de ce qui se fait pour la collecte des ordures ménagères.

Il demande au conseil municipal :

- d'approuver la modification des statuts de la CCSN pour intégrer cette compétence facultative.
- de refuser pour la commune de Lucenay-lès-Aix le transfert de cette compétence.
- de l'autoriser à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de ces décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des présents ou représentés (par 14 voix) cette proposition.

• PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PROMESSE DE BAIL.

Point retiré de l'ODJ

Arrivée de Madame Bonniaud

• ACCORD CADRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONDUITE D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX DE RÉPARATION D'OUVRAGES D'ART.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à un groupement d'achat coordonné par la CC Bazois Loire Morvan. Ce groupement a conclu un accord cadre avec la société INGEROP CONSEIL & INGENIERIE. Dans ce cadre, il explique la procédure de dévolution correspondant à la conclusion d'un marché subséquent pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre pour la réparation du pont des Arnoux. Ce marché correspond à un montant de 24 641,20 € HT, soit 29 569,44 € TTC et comporte une tranche ferme de 6 469,44 € TTC concernant les études et cinq tranches optionnelles (partie travaux, prestations annexes, dossier complémentaire, assistance à la constitution des demandes de subvention, Ordonnancement + Pilotage et Coordination) pour des montants respectifs de 12 000 €, 5 100€, 3 660 €, 1 320 € et 1 020 € TTC.

Monsieur Clavel fait remarquer que la phase d'études peut déboucher vers des travaux lourds. Il explique qu'il est nécessaire de passer par une maîtrise d'œuvre pour la prise en charge par le Cerema. Il rappelle que le classement en classe 4 du pont impose de faire une étude rapide. Il explique que la date finale de la campagne du Cerema est le 1er juin 2026, et qu'il est important de respecter cette date pour bénéficier des subventions de cette campagne car rien ne dit que la campagne suivante amènera autant de possibilités de subventions.

Monsieur le Maire propose au conseil de conclure ce marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les pièces de ce marché, à suivre l'exécution, le règlement et à signer tous les documents afférents.

• **FOND DE CONCOURS 2026.**

Monsieur le Maire propose d'affecter la subvention du fond de concours 2026 à la reprise des trottoirs du côté des HLM de la route de Dornes entre la route de Toury et les travaux actuels. Il rappelle que le fond de concours permet de faire subvention un montant maximum de 25 000 € de travaux à hauteur de 50% et précise que la commission voirie a fait le choix de l'entreprise qui interviendra à partir des devis qui ont été réalisés.

Monsieur Fonverne rappelle qu'il a été le seul Maire de la CCSN à voter contre ce dispositif de fond de concours à l'époque.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de présenter un devis de 25 000€ maximum pour bénéficier de ces 50% de subvention, mais qu'il est possible maintenant de présenter plusieurs devis dont le montant total ne dépasse pas 25 000€. Il ajoute qu'il est nécessaire de commencer les travaux avant le 1er janvier 2027 pour bénéficier de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

• **MARCHÉ SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire explique le déroulement de la procédure de dévolution correspondant à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune.

Il propose de valider le choix de l'offre de la société EURL AEC de Vichy en Maîtrise d'Ouvrages pour un montant total de 65794,00 € HT soit 78952,80 € TTC qui compose d'un offre de base de 76560,00 € TTC et d'une prestation supplémentaire de réalisation de campagnes topographiques de 2392,80 € TTC.

Il explique que cette dépense sera subventionnée à hauteur de 50%.

Il précise que le délai global d'exécution de ce schéma directeur est de 61 semaines et demande au conseil de l'autoriser à signer les pièces du marché avec la société EURL AEC, à suivre l'exécution, le règlement et à signer tous les documents afférents.

Monsieur Fonverne demande si tous les réseaux seront examinés par caméra.

Monsieur le Maire explique que ce sera fait là où ce sera possible car il y a sans doute des canalisations trop obstruées.

Monsieur Fonverne rappelle qu'il avait constaté lorsqu'il était maire à l'occasion de travaux qu'il y a un certain nombre de branchements sauvages qui posent problème.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura peut-être des frais de désensablement et que cela permettra aussi de voir si les riverains qui se croient branchés le sont vraiment. Il rappelle que lors d'une revente, il a été constaté qu'une maison continuait à envoyer ses égouts vers une ancienne fosse alors que le propriétaire était persuadé être raccordé au réseau.

Monsieur Clavel explique qu'il y a encore des incertitudes sur les possibilités de subvention des travaux.

Monsieur Fonverne considère qu'il n'y aura pas de possibilité de subventions l'an prochain et demande si à l'issue du schéma directeur les travaux de remise en état seront obligatoires.

Monsieur le maire fait remarquer que les travaux n'auront pas lieu l'an prochain car le schéma ne sera pas terminé puisqu'il faut 18 mois minimum, mais que sans schéma directeur, il ne sera pas possible d'obtenir de subvention. Par ailleurs, il n'y a pas de délais pour effectuer les travaux nécessaires d'après le schéma directeur.

Monsieur le Maire soumet au conseil sa proposition de valider le choix de l'offre de la société EURL AEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

• DISSOLUTION DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire fait le constat que le budget du lotissement ne connaît aucune écriture depuis plusieurs années. Par ailleurs, la commune n'ayant pas d'emprunt pour le lotissement, il est possible de dissoudre ce budget devenu inutile. Il précise que cela n'empêchera pas vendre les deux terrains encore disponibles du lotissement de la rue Boncoeur.

Il propose ainsi au conseil de dissoudre ce budget à la fin de l'exercice en cours sous réserve que tous les éléments nécessaires à cette suppression puissent être réunis dans les délais car il n'est pas possible de dissoudre le budget durant un exercice budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

• QUESTIONS DIVERSES

- PARKING DES SALLES DES FÊTES

Madame Bonniaud fait remarquer que les deux candélabres du parking sont perdus dans les arbres et qu'ils n'éclairent plus rien.

Monsieur le Maire explique que ce problème est bien repéré, mais qu'il faut disposer d'une nacelle pour tailler les arbres.

- STATIONNEMENT VERS LA SALLE POLYVALENTE :

Monsieur Fonverne fait observer que des gens stationnent entre la bande d'herbe et les plantations de la salle polyvalente. Il demande que quelques choses soit fait pour éviter ce stationnement.

Monsieur le Maire indique qu'il sera attentif à cela.

- MAISON DE JACQUELINE MICHOT

Monsieur Fonverne indique qu'il y a tout le temps une flaque d'eau devant cette maison lorsqu'il pleut.

Monsieur le Maire explique qu'il y a réfection de cette chaussée départementale au niveau de cette maison. Il sera attentif pour voir si le problème peut-être réglé à cette occasion.

- RUMEUR SUR LA FERMETURE DE LA POSTE :

Monsieur Fonverne fait état de rumeur sur la fermeture du bureau de Poste.

Monsieur le Maire explique la Poste connaît des difficultés liées à une baisse de son activité de courrier et qu'elle cherche à réduire ses coûts. Ainsi la Poste a demandé à réduire la surface louée pour le bureau pour faire baisser son loyer qui se monte actuellement à 23000 € par an. Elle propose de réduire la surface louée de 373 m² à 80 m². Actuellement, la Poste est locataire de l'ensemble de la maison où se situe le bureau de poste et la proposition de la Poste revient à ne louer que le rez-de-chaussée à l'exclusion d'une pièce indépendante. La commission bâtiment a travaillé mercredi 24 septembre sur cette question pour trouver une solution qui séparera le bureau de poste de l'appartement du premier étage. Il précise que la chaudière de cette maison est en fin de vie et qu'il faudra envisager de revoir ce chauffage. Par ailleurs, cela permettra aussi de mettre au clair l'occupation des garages qui ne fait pas pour l'heure l'objet d'un bail.

Monsieur Fonverne explique qu'il n'a jamais donné l'autorisation d'occuper ces garages malgré ce

que raconte certains occupants.

Monsieur le Maire conclut que des travaux seront nécessaires, et qu'à l'issue le loyer de la Poste passera de 2000 € mensuel à 600 € mensuel. Il considère que les propositions de la poste paraissent cohérent et que sur son courrier la Poste conditionne toujours la maintien du bureau de poste au bon fonctionnement du bureau mais indique une volonté de poursuivre son activité sur la commune tout en réduisant son loyer.

Monsieur Fonverne considère que cette évolution est compréhensible car la poste payait trop cher et explique que l'appartement du premier étage pourra être loué.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un appartement encore en bonne état qu'il faudra rafraichir. Pour ses travaux, le chauffage sera sans doute le plus gros budget.

- CONCOURS PHOTOS :

Monsieur Crouzet rappelle que le concours photos 2025 sur le thème de la faune sauvage touche à sa fin, et explique qu'il reste encore quelques jours pour y participer. Il rappelle que le jury accepte toutes les photos qui lui parviennent avant qu'il ne se réunisse.

- VOIRIE :

Monsieur le Maire revient sur les travaux de la place de la Chaume. Il précise que le plateau ralentisseur sera coulé le 6 octobre et que la voirie route de Dornes et route de Cossaye sera faite les 20 et 21 octobre. Il précise qu'une information des riverains dans les boites au lettres sera réalisée par le département pour la voirie et qu'il a demandé à l'entreprise qui doit réaliser le plateau ralentisseur d'informer de la même manière les riverains.

Monsieur Fonverne fait remarquer que la rue Eugène Geoffroy a toujours une portion en mauvaise état.

Monsieur le Maire explique que les travaux route des blancs et route de Gannay sont faits et qu'il reste les travaux de voirie aux Plessiers et à Moussot. Il rappelle que la commune est celle qui a le plus de kilomètres de voirie communale parmi les communes de la CCSN et que tous les maires de Lucenay ont toujours entretenu régulièrement la voirie pour la maintenir en état acceptable.

Un échange a lieu sur d'autres problématiques de voirie dont la route partagée entre notre commune et Gennetines. La commune de Lucenay-lès-Aix a fait sa part en grave alors que Gennetines s'est contenté de mettre du point-à-temps qui n'a pas résisté dans le temps.

Fin de séance : 20h15

Le maire,

J-Y Forest

Le secrétaire,

O. Crouzet

Adopté par le conseil municipal du 16 octobre 2025